

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 12 décembre 2017

L'an deux mil dix- sept, le douze décembre à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, MM. MORIN François, MARSOLLET Bernard, GAURIAUD Alain, Adjoints, MM ASTIE Claude, Conseiller délégué, M GUILLET Georges, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLOT Stéphane, Mme DORIN Margarida, Mme CARDUNER Isabelle, Mme PERCHAIS Sandrine, M. RAVET Aurélien, M. BOUHIER Amandine, M. BEYNAUD Jean François, Mme MASSE Annette.

Mme CHANCLOU a donné pouvoir à M MORIN
Mme LEYRIT Anny France a donné pouvoir à Mme CARDUNER
M. JUIN Gérard a donné pouvoir à M. BEYNAUD
Madame PERCHAIS est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation	:	6 décembre 2017
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	16
Nombre de suffrages exprimés	:	19

S'agissant du dernier Conseil Municipal de l'année, M. le Maire remercie l'ensemble de Conseil pour sa présence, son implication, son assiduité tout au long de l'année 2017 et remercie pour le travail des Commissions.

Quelques photos du repas des aînés sont projetées et M. le Maire félicite tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Décision modificative au budget primitif écotaxe 2017 :

A la demande des services de la Perception, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif écotaxe 2017

			Crédits supplémentaires à voter	
		Intitulé	Recettes	Dépenses
	Prg			
611		Contrat de prestation		- 1 000
6558		Autres contributions obligatoires		1 000

Cette modification n'affecte pas le montant du budget global mais permet de régler les dernières dépenses prévues, selon leur nature, aux articles comptables correspondants.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Tarifs communaux 2018 :

Chaque commission concernée a statué sur l'évolution possible des tarifs et a présenté des propositions d'actualisation.

Ces propositions ont été adressées aux élus avant la présente réunion du Conseil Municipal.

Ces tarifs sont repris dans le tableau ci-après pour validation.

Il est à préciser :

1/ En ce qui concerne le Marché d'approvisionnement (halle et extérieur) que les propositions ont donné lieu à consultation des organisations professionnelles

2/ Que les tarifs sont inchangés en ce qui concerne la Bibliothèque, les concessions cimetières, l'occupation du domaine public, la garderie périscolaire et extrascolaire pour les résidents de la commune.

Pour la cantine scolaire le prix du repas est augmenté de 5 cts (de 2,90€ à 2,95 €) pour tenir compte du coefficient de révision annuelle appliqué par le prestataire et des travaux réalisés en 2017 (self-service, isolation phonique, fontaine à eau...)

Concernant cette augmentation, Mme BOUHIER demande à ce que la qualité des prestations soient suivies car il est apparu quelques difficultés pendant les vacances de la Toussaint. Une réunion de la Commission Cantine devant se dérouler dès jeudi soir, le sujet sera abordé avec les différents intervenants et la SODEXO

M. le Maire précise qu'une réunion avec le personnel de la cantine a eu lieu le 5 décembre dernier. La discipline est de plus en plus difficile à faire appliquer par les agents de surveillance pour les élèves de l'élémentaire. Aussi, le permis de bonne conduite, dit « permis à point » élaboré en concertation avec les parents d'élève, la Directrice et les agents de la cantine sera mis en place dès la rentrée de janvier 2018.

3/ Que l'augmentation des prix pour la location des salles municipales est strictement limitée aux surcoûts de fonctionnement (chauffage, éclairage et travaux d'entretien).

Il est précisé que les salles sont très utilisées par de nombreuses associations et que dans l'ensemble, peu de problèmes sont rencontrés. Le Maire souligne qu'elles apportent une qualité de vie, un lien social et culturel aux habitants de la commune. A ce propos Mr Le Maire félicite le Foyer qui a rassemblé plus de 600 personnes à l'occasion de sa dernière manifestation du 10 Décembre.

Sur ce sujet, Mr GUILLET comme plusieurs autres élus, a bien conscience de l'aspect positif de cette activité associative très dynamique dans la commune. Mais il estime qu'il y a lieu d'être vigilant, compte-tenu des coûts de fonctionnement que cela génère et qui relèvent de la dépense communale, afin que la gratuité ne soit pas prévue aux associations dont le siège social n'est pas au Bois Plage

Le Conseil donne son accord à l'unanimité (le document récapitulatif des tarifs est joint en annexe)

Autorisation de crédits d'investissement pour budget 2018 :

Comme cela se fait chaque année en fin d'exercice et en application des règles de procédure, il est proposé au Conseil le vote des crédits suivants permettant d'engager les dépenses à concurrence des 25 % des dépenses prévues au budget de l'année précédente.

L'affectation de ces crédits permettra ainsi de poursuivre l'engagement des dépenses d'investissement dès Janvier dans l'attente du vote du budget primitif 2018 prévu à l'horizon du mois de Mars.

Opérations	Désignation	Articles	Total Budget	25%
174	BATIMENTS DIVERS		142 000,00	35 500,00
		21318	142 000,00	35 500,00
175	voiries divers		575 189,77	143 797,44
		204182	57 600,00	14 400,00
		2315	517 589,77	129 397,44
179	Réseaux divers		42 582,64	10 645,66
		21534	10 000,00	2 500,00
		21538	32 582,64	8 145,66
187	MAIRIE		50 000,00	12 500,00
		2183	50 000,00	12 500,00
188	GROUPE SCOLAIRE		86 343,96	21 585,99
		21312	26 000,00	6 500,00
		2183	59 936,00	14 984,00
		2188	407,96	101,99
190	SALLE POLYVALENTE		100 000,00	25 000,00
		21318	100 000,00	25 000,00
191	TERRAINS DIVERS		550 000,00	137 500,00
		2111	550 000,00	137 500,00
192	CANTINE		30 000,00	7 500,00
		21318	30 000,00	7 500,00
193	MARCHE		43 622,64	10 905,66
		21318	35 000,00	8 750,00
		2132	8 622,64	2 155,66
196	TERRAIN DE TENNIS		5 000,00	1 250,00
		2188	5 000,00	1 250,00
198	ACQ. MATERIEL DIVERS		50 000,00	12 500,00
		2188	50 000,00	12 500,00
203	ASSAINISSEMENT PLUVIAL		20 000,00	5 000,00
		21538	20 000,00	5 000,00
204	travaux aux plages		50 000,00	12 500,00
		2135	50 000,00	12 500,00
205	AMENAG ZONE ARTISANALE		25 000,00	6 250,00
		2135	25 000,00	6 250,00
210	AIRES DE STATIONNEMENT		150 000,00	37 500,00
		2152	150 000,00	37 500,00
212	TERRAIN DE FOOTBALL		5 000,00	1 250,00
		21318	5 000,00	1 250,00
213	ESPACES VERTS		33 000,00	8 250,00
		2128	33 000,00	8 250,00
216	LOGEMENTS SOCIAUX		75 000,00	18 750,00
		2132	75 000,00	18 750,00
217	ACHATS VEHICULES		35 000,00	8 750,00
		2182	35 000,00	8 750,00
218	ILOT NORMAND		5 000,00	1 250,00
		21318	5 000,00	1 250,00
220	LES CLAIRAIS		3 000,00	750,00
		21318	3 000,00	750,00
222	GARDERIE		5 000,00	1 250,00
		2188	5 000,00	1 250,00

223	JEUNESSE		2 016,01	504,00
		2188	2 016,01	504,00
226	HANGAR COMMUNAL		5 000,00	1 250,00
		21318	5 000,00	1 250,00
227	EGLISE		5 000,00	1 250,00
		21318	5 000,00	1 250,00
228	JEUX plaine des gollandieres		20 000,00	5 000,00
		2188	20 000,00	5 000,00
230	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES		15 299,52	3 824,88
		2188	15 299,52	3 824,88
231	CIMETIERE		25 940,00	6 485,00
		21316	25 940,00	6 485,00
232	NOUVELLE MAIRIE SALLE EXPO		790 591,25	197 647,81
		21311	2 829,62	707,41
		2313	787 761,63	196 940,41
234	REHABILITATION DE LA MAIRIE ACTUELLE		284 116,00	71 029,00
		2313	284 116,00	71 029,00
235	REHABILITATION DE LA PLACE DE LA LIBERTE		363 996,00	90 999,00
		2315	363 996,00	90 999,00
			3 874 781,79	968 695,45

- Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Décision subvention ONF :

A la demande des services de la Perception et à titre de régularisation comptable, il sera nécessaire d'inscrire la somme versée à l'ONF pour des travaux d'entretien aux plages sur le compte des subventions du budget communal.

Le montant s'élève à 11 882.00 € correspondant à la participation de la commune à l'entretien des aires d'accueil, des accès aux plages et l'entretien des équipements touristiques en forêt domaniale.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Au sujet des travaux aux plages, une discussion s'engage : M. BEYNAUD souhaite qu'un apport de sable et une meilleure finition par l'ONF complètent les travaux effectués au « pas des Gouillauds » afin de renforcer le passage en prévoyance des tempêtes d'hiver. M. le Maire met en avant les travaux (photos) et la qualité du travail réalisé (cheminement, mise en place de revêtement, plantations, signalétiques...).

Dans ces espaces, la mise en place de protections « pérennes » est difficile car elles sont souvent vendalisées. Mme MASSE signale un endroit nécessitant une intervention technique entre le Pas des Bremaudières et Bidon V pour éviter tout accident ou toute nouvelle érosion.

Règlement du marché d'approvisionnement :

Une concertation entre les commerçants, les services de la CCI, les deux syndicats de commerçants et la commune a été engagée afin d'améliorer et de faire évoluer les

documents administratifs nécessaires à la gestion du Marché. Ainsi, le projet d'arrêté réglementant le marché a été actualisé.

Les principales modifications portent sur :

- L'assiduité des commerçants dans la halle
- La prolongation de l'heure d'ouverture du marché (jusqu'à 13 h 30 en saison estivale)
- La durée des contrats de location des bancs
- Les conditions de cession en application de la loi Pinel du 18 Juin 2014

Par ailleurs, les droits de terrasse des commerces sédentaires ont donné lieu à l'établissement d'un document administratif contractuel

Le Conseil en prend acte.

Ouverture des commerces le dimanche en 2018 :

Une demande d'autorisation d'ouverture de 12 dimanches en journée continue a été déposée par la Société CARREFOUR CONTACT pour les :

- 22 et 29 Avril, 6 mai, 01,08,15,22 et 29 Juillet, les 5,12,19 et 26 Août.

Conformément à la loi du 05.08.15, le Conseil doit en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité (M. MARSOLLET, concerné à titre de chef d'entreprise, ne prend pas part au vote)

SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES :

- L'enquête publique s'est déroulée du 23 octobre au 22 novembre 2017.
- Toutes les formalités réglementaires ont été remplies.
- Deux permanences ont été tenues par le Commissaire Enquêteur qui a également procédé à 3 visites sur le terrain
- Aucune observation n'a été formulée par les administrés et les administrations
- En conclusion, le Commissaire Enquêteur émet un avis FAVORABLE et souligne « que ce projet de schéma d'assainissement et son plan de zonage, dans sa globalité, est bâti sur un diagnostic précis et fait part des prescriptions techniques prenant pleinement en compte les enjeux fondamentaux de ce territoire (limitation de l'urbanisation et politique de prévention dans un milieu physique fragile) »

Le Président de la Communauté de Communes, compétent en matière de planification de l'urbanisme, sera sollicité afin de prendre un arrêté qui annexera ce document au POS du Bois Plage.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE A L'ALSH L'ILOT MOMES :

- Un contrat d'apprentissage d'agent d'animation s'est terminé en décembre 2017 après deux ans passés à l'ALSH.
- Le Directeur de la structure a sollicité l'accord de la commune pour pourvoir à son remplacement.
- Avant l'examen des candidatures en Mairie, il est proposé au Conseil d'autoriser la commune à signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2018 pour deux ans ou trois ans selon le niveau de diplôme préparé

La charge financière sera déterminée à partir d'un pourcentage du SMIC (1.480,27 € Brut mensuel SMIC 2017), selon l'âge du candidat retenu (voir tableau suivant) :

☞ la grille de rémunération des apprentis dans le secteur public

	Niveau V préparé			Niveau IV préparé			Niveau III préparé		
	Année du contrat			Année du contrat			Année du contrat		
Âge	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
16-17 ans	25%	37%	53%	35%	47%	63%	45%	57%	73%
18-20 ans	41%	49%	65%	51%	59%	75%	61%	69%	85%
21 ans et +	53%	61%	78%	63%	71%	88%	73%	81%	98%

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES :

- DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES TRAVAUX DE VOIRIE pour les 4 ans à venir : la Société PROFIL Etudes de La Rochelle a été retenue.

Sa rémunération est fixée au pourcentage (3,9%) du montant des travaux réalisés chaque année soit un maximum de 31.200 € H.T pour 800.000 € H.T de travaux.

- TRAVAUX DE VOIRIE

Quelques photos des travaux en cours ou réalisés conformément à la programmation évoquée au Conseil Municipal du 7 Novembre 2017 sont présentées au Conseil

- PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS :

La Commission d'enquête a remis le 21 Novembre 2017 son rapport pour la commune du Bois Plage avec un avis favorable d'ensemble pour les risques submersion et feu de forêt.

Ce rapport fait ressortir ce qui était déjà prévisible :

1/ le PPRN tient compte du réchauffement climatique et d'une élévation importante du niveau des océans à l'horizon 2100

2/ les services de l'Etat se sont rigoureusement conformés aux prescriptions de la circulaire du 27 Juillet 2011 qui constitue le socle de l'élaboration du PPRN.

3/ des avancées très limitées ont été obtenues en zone risque feu de forêt

4/ Quelques spécificités de la commune du Bois Plage ont été prises en compte notamment sur certains aspects du PPRN Feu de Forêt : (assouplissement du règlement qui réduit la largeur du débroussaillage obligatoire de 100 m à 50 m autour des installations dans les zones d'aléas feu de forêt par exemple) mais plusieurs autres demandes de la commune (assouplissement du risque pour le zonage de la Plaine de Jeux Municipale), de particuliers ou de professionnels de l'Hôtellerie de plein air n'ont pas été retenues.

A la suite de ce rapport, le Préfet de la Charente-Maritime devrait prendre prochainement un arrêté pour rendre opposable ce plan de prévention.

M. RAVET précise que l'inapplicabilité des prescriptions du PPRN de résistance au feu pour les habitations légères de Loisirs peut entraîner des contentieux mais souligne l'assouplissement du débroussaillage autour des terrains de camping qui posait des difficultés.

Le Conseil regrette que le rapport des Commissaires Enquêteurs conclut à un PPRN très proche de celui projeté initialement malgré les concertations et les demandes des communes.

○ PROJET D'AMENAGEMENTS RISQUE ATTENTATS AUX ABORDS DU MARCHÉ :

Dans le contexte, VIGIPIRATE des aménagements de voirie sont prévus sur la RD 201 en centre bourg avec le concours du Conseil Départemental.

Les aménagements prévus consistent à :

- protéger l'espace piéton du marché de tout véhicule bélière susceptible d'être lancé à grande vitesse dans la foule

- repositionner les arrêts de bus pour garantir une protection efficace des usagers des transports en attente,

- réduire le caractère routier pour ralentir la vitesse avec suppression du giratoire et mise en place d'un plateau ralentisseur surélevé

Des dispositions temporaires seront prises au printemps, puis après validation ou correction des mesures prises, les travaux définitifs d'aménagement seront entrepris à l'automne 2018.

Dans la même période, des toilettes publiques seront réalisées Place Raymond Dupeux en complément des existantes actuelles proches du cimetière, et des toilettes intérieures de la halle dédiées aux commerçants.

Un débat quant à la dévolution de la rue de l'église en rue piétonne s'engage : trouver un bon compromis entre activités commerciales, sécurité, fluidité du trafic et libre circulation des riverains du marché n'est pas facile.

Il est proposé qu'un essai soit fait pour l'été 2018 sur la mise en place d'une zone piétonne ou semi-piétonne avenue de la Plage à l'approche de l'Eglise avant de prendre une décision pérenne. La commission « voirie – aménagement » se réunira et des propositions seront faites au Conseil.

○ CONTAINERS POUBELLES A PUCE ELECTRONIQUE :

La distribution des nouveaux containers poubelles équipés d'une puce électronique s'achèvera fin 2017.

Il est rappelé qu'à partir de début 2018 les anciens containers ne seront plus ramassés par la COVED.

A toutes fins utiles, si nécessaire n° de téléphone à contacter : 05.46.29.01.21 (numéro direct Service des déchets de la Communauté de Communes)

M. le Maire rappelle les raisons de la mise en place de ce système et l'obligation de respecter les orientations du Grenelle de l'Environnement par la mise en place de puce électronique (comptage possible des levées ou des pesées) et la réduction des déchets.

○ COLIS DE NOËL

Les élus peuvent d'ores et déjà récupérer auprès du Service de la Police Municipale les colis à remettre aux administrés pour les fêtes de Noël.

○ CALENDRIER

▪ Cérémonie de remise de médaille à 3 agents communaux : Mercredi 13 Décembre 2017 à 11h30 Salle des Expositions

▪ Fêtons Noël : le vendredi 15 Décembre de 19h à 21 h. Mme PALITO informe l'assemblée du programme

▪ Marché de Noël de la commune avec patinoire : du 23 Décembre au 30 Décembre inclus (excepté jour de Noël).

M. MORIN indique que 3 nouveaux commerçants seront présents par rapport à 2017. Ainsi les commerces prévus dans les chalets seront : des jeux, des vêtements polaires, des friandises et fontaine à chocolat, des bijoux, des vêtements, des produits italiens, de la petite restauration : crêpes, vin chaud, chocolat, café et des produits réalisés par le Foyer.

▪ Marché de Noël de l'A.P.E à Saint Martin de Ré : Samedi 16 Décembre sur le port

▪ Vœux du Maire : le samedi 6 Janvier à 17h30 Salle polyvalente

▪ Vœux du Président de la Communauté de Communes : Jeudi 18 Janvier à 19h Salle polyvalente

Prochain Conseil Municipal : Mardi 13 Février 2018, ou si nécessaire le Mardi 06 Février 2018

EN DEHORS DE L'ORDRE DU JOUR :

Dans le cadre du jumelage avec LAZZATE, M. MORIN fait le compte rendu du voyage qu'il vient d'effectuer pour faire Le marché de Noël en Italie avec des produits de l'Île de Ré. La Banda de LAZZATE viendra le deuxième week-end de septembre dans l'Île de Ré.

Mme PALITO remercie le Foyer par le biais de Mme BOUHIER pour le gala de fin d'année du Foyer et la qualité de la manifestation, la bonne ambiance, l'énergie déployée, la réalisation des costumes et l'agréable moment que le Foyer a fait passer à de nombreux administrés.

Enfin, il est abordé à la demande de M. BEYNAUD la problématique de la recrudescence de chenille processionnaire à l'école. M. le Maire expose toutes les dispositions prises pour tenter d'y remédier malgré une année particulièrement fournie et un environnement boisé des propriétés voisines. Dès le mois de septembre, la Fédération des nuisibles sera contactée pour trouver des solutions de traitement plus efficaces. M. GUILLOT préconise d'alléger les têtes par de l'élagage, ce qui sera fait.

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire,

Jean-Pierre **GAILLARD**

Annexe : Tarifs communaux 2018

Voir téléchargement ci-dessous